

Compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Virginie GUYON, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, David PERNODET, Benjamin PETOT, Carole FAIVRE

Excusée : Marie-Véronique GAUTHIER donne pouvoir à Raphaël COTE

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Pas de questions ni de remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 30 juillet 2020, le compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

La séance débute par un bilan sur le tour de France. Ce bilan est positif.

Monsieur le Maire remercie les habitants de CROTENAY pour les décorations du village ainsi que les associations et notamment Jean Baptiste (société de chasse) et Joris (Cirque Va et Vient) pour leur implication dans l'organisation de la journée. Le village de CROTENAY a reçu les félicitations du Conseil Départemental.

La Communauté de Communes demande à l'ensemble des communes de centraliser les photos du tour de France afin de réaliser un magazine.

La société ASOS remercie la commune pour la mise à disposition des infrastructures pour le relai étape et les activités proposées (dégustation de comté et fabrication de morbier).

Remarque : de la vaisselle a été récupérée (assiettes et couverts en inox).

Ordre du jour

I/Délibération accordée au Maire

Lors de la séance du 9 juillet 2020, le conseil municipal a pris la délibération concernant les délégations accordées à Olivier CAVALLIN maire. Le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé de prendre à nouveau cette délibération afin de préciser des conditions et des montants nécessaires.

Pour : 14 Abstention : 1

II/Acquisition de la maison Consorts REVERCHON

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire en ce qui concerne l'acquisition par la commune de la maison appartenant aux consorts REVERCHON, moyennant le prix de 43 000 €.

La décision est adoptée à l'unanimité.

III/Délibération syndicat horticole

Nicolas prend la parole. La réunion du syndicat horticole s'est tenue le 29 juillet dernier. Nicolas rapporte que deux communes quittent le syndicat (ENTRE DEUX MONT et LA FAVIERE).

La prochaine réunion est en novembre.

La cotisation est de 20 €/an.

La délibération approuvant le départ de ces deux communes est adoptée à l'unanimité.

IV/Droit de préemption parcelle boisée Consorts COQUET

Le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption en ce qui concernant la vente de la parcelle boisée cadastrée section ZD numéro 37 d'une superficie de 69 ares 50 centiares moyennant le prix de 4 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V/Droit de préemption de la maison FAWER

La vente de la maison « FAWER » (maison en face du foyer rural) est proposée au conseil municipal.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

VI/ Membres du bureau de l'association foncière

Le Maire de la commune est membre de droit du bureau. Il remplace le Maire sortant.

Après vérification à la préfecture, l'élection a lieu tous les 6 ans. Donc seul le Maire change.

Le président est : Monsieur Dominique BOLLE REDDAT

Le vice-président est : Monsieur Florian CASEAUX

Le secrétaire : Monsieur Armand FORNES

Les membres du bureau sont : Messieurs Joël BROCARD, Christian CHEVASSU, Michel GRAPPE, Nicolas GERMAIN, et David PERNODET.

La nouvelle commission sera nommée dans trois ans sauf dissolution anticipée.

L'association foncière ne perçoit pour le moment que l'exploitation de la carrière.

VII/ Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents

Information suite au renouvellement du conseil municipal. Le Maire est membre de droit ainsi que le président de la communauté de communes.

Les candidats peuvent être nommés avant le 14 octobre 2020.

VIII/ Formations

Il est rappelé qu'un membre du conseil municipal dispose de 20 H de formation.

A cet effet, la communauté de communes propose une plateforme en ligne et plusieurs formations, à la disposition des conseillers.

L'association des Maires du Jura propose également des formations. Le catalogue est à la disposition à la mairie.

L'ONF organise des formations sur la gestion de la forêt le 29 septembre et les 2 et 6 octobre 2020.

IX/ ALCG

Il est rappelé que l'ALCG passe une fois par mois pour récupérer les monstres. Il faut s'inscrire avant à la mairie.

C'est un service « gratuit » offert par la commune à ses habitants mais dont le coût est supporté par cette dernière.

Le 21 juillet dernier, l'ALCG a réalisé 4 voyages alors que normalement elle n'en réalise que deux.

La facture s'élève à 450,00 € alors que normalement le coût est de 90,00 € à 120,00 €. Et l'ALCG a offert 2 voyages, compte tenu du confinement.

Il est prévu dans le futur info Crotenay de rappeler aux habitants que le recours à l'ALCG est un service gratuit pour les habitants dont le coût est supporté par la commune mais qu'il convient de déposer des objets en quantité raisonnable, il ne s'agit en aucun cas d'un vide-maison.

X/Informations et questions diverses

* La taxe d'aménagement a été fixée lors de la délibération du 15/10/2018. Elle est actuellement de 2 %. Si cette valeur est conservée, il n'y a pas lieu de prendre une nouvelle délibération.

Félicien fait remarquer que les habitants souhaitant construire et qui disposent d'un prêt à taux zéro pourraient bénéficier d'une réduction de cette taxe de 50 % si la délibération le prévoit.

Olivier va se renseigner afin de voir si cette disposition peut être appliquée.

*Concernant la commission des impôts : il faut trouver 4 membres extérieurs du Conseil.

* Le prix facturé aux communes pour les enfants ne vivant pas à CROTENAY et scolarisés à l'école est proposé à 700 €/ enfants.

La décision est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur le Maire prend la parole concernant les lignes d'affouage où plus de 35 participants sont venus aider. Il remercie les chasseurs d'avoir organisé le repas qui a suivi.

Il remercie également les personnes qui ont participé aux différentes actions citoyennes (nettoyage place, mise en fonctionnement des sources et fontaines).

*Olivier indique que le yoga se déroulera le lundi soir au foyer rural de CROTENAY.

*Il a été demandé à l'association du Golf des quatre saisons de fournir une attestation d'assurance, les bâtiments étant communaux, par courrier et par mail. A défaut de production de cette attestation avant le 01/01/2021, les locaux seront fermés.

*Il a été demandé que dans le prochain Info Crotenay, il soit fait un rappel concernant les crottes de chien.

*Il est rappelé qu'une voiture est abandonnée à la sortie du village, sur le parking de la voie verte.

*Des discussions vont être entamées avec Monsieur MANGEL concernant les locaux de la boucherie.

*Une date pour la commission travaux doit être fixée (des appartements sont à loués par la commune, et il faut peut-être les remettre aux normes).

XI /Compte rendu des commissions :

1°) Commission affaires scolaires le 26/08

Il ressort de cette commission différentes propositions : jardinage, composte, sensibilisation au tri, sortie à la ferme et journée d'éducation environnementale, échanges inter générationnel avec le club du Montsogeon, mise en place d'un marché de Noël

2°) Commission communication début septembre :

Il ressort de cette commission que le site internet de CROTENAY est obsolète. Il faudrait une refonte totale du site et demander des devis.

La commission propose :

* la création d'une page facebook ,

*la création d'une page spécifique pour les associations sur le site internet,

*un livret de présentation de la commune (associations, guide pratique, entreprise, ALCG,...) à distribuer aux habitants et nouveaux habitants de la commune

Il a été constaté que des panneaux d'affichage sont en mauvaise état, donc il faudrait réaliser un état des lieux des panneaux et demander un devis.

Monsieur le Maire qui a eu une réunion avec le directeur de l'EREA indique que l'école pourrait fournir de nouveaux mobiliers urbains.

Il indique également avoir participé à une réunion du SICTOM qui a indiqué que les poubelles bleues de recyclage deviendraient jaunes.

Ensuite le maire informe l'assemblée que le conseil municipal se retire pour siéger à huis clos.

La séance est levée à 23h30

Le maire, Olivier CAVALLIN
FAIVRE

La secrétaire de séance, Carole